



CESU Domalin® - Bon de 1^{re} commande

VOS COORDONNÉES (à compléter obligatoirement en majuscules pour prendre en compte votre commande)

Dénomination sociale / désignation : _____
(32 caractères maximum)

Enseigne : _____
(32 caractères maximum)

Siret : _____ Code Activité (NAF) : _____ Secteur : Privé Public Associatif

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Décisionnaire : Mme Mlle M. _____ Fonction : _____

Resp. commandes : Mme Mlle M. _____ Fonction : _____

Effectif total : _____ Nb. de bénéficiaires : _____

Appartenance à un groupe, si oui, lequel : _____ Établissement : principal secondaire

VOS CONSIGNES DE LIVRAISON

Contact de livraison : Mme Mlle M. _____ Tél. : _____

Dénomination sociale / désignation* : _____
(32 caractères maximum)

Adresse de livraison* : _____
* À compléter uniquement si différente de l'adresse de facturation.

Code postal : _____ Ville : _____

Remarque : si vous avez plusieurs adresses de livraison, reportez-vous à la partie « Choisissez votre modalité de commande » page 4.

VOTRE MODALITÉ DE PAIEMENT

- Par virement
Relevé d'Identité Bancaire
(cf éléments du RIB page 4).
- Par prélèvement
(Dès votre 2^{ème} commande)
Merci de compléter et de renvoyer la demande et autorisation de prélèvement ci-jointe accompagnée de votre RIB.
- Par chèque
(Dès votre 2^{ème} commande)
Le chèque doit être libellé à l'ordre de Natixis Intertitres.

Votre commande sera effective dès réception de votre règlement. Ce dernier doit se faire par virement (joindre votre ordre de virement). Vous pourrez régler par prélèvement pour les commandes suivantes.

Cadre réservé à la Banque

Code banque : _____

Nom du chargé de clientèle :
 Mme Mlle M. _____

Code Agence : _____

Matricule client : _____

Cadre réservé à Natixis Intertitres

BP CE NX Autre
 PRO PME G. Comptes

AC : _____ CA : _____

Code vente : _____

Code opération : _____

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client ainsi que le bénéficiaire du CESU Domalin® disposent d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant, ainsi que d'un droit à s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement, sauf dispositions contraires de la réglementation applicable, auprès de Natixis Intertitres : Héliopole de Gramont - Bat D - 33-43 avenue Georges Pompidou - 31 130 Balma. Par la signature de ce bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente page 6 de ce bon de 1^{re} commande et les avoir acceptées. **De convention expresse et pour tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent contrat, les parties attribuent compétence aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, référé ou appel en garantie.**

Les titres sont payables au comptant par le client conformément à la législation en vigueur (Article D.1271-31 du Code du Travail). Natixis Intertitres conserve l'entière propriété des CESU Domalin® jusqu'à leur complet paiement.

À

Le

Signature et cachet du client :



TABLEAU 1 (À compléter obligatoirement en majuscules)

Bénéficiaires de CESU Domalin® (informations obligatoires pour le traitement de votre commande) Le bénéficiaire doit être obligatoirement un salarié de l'entreprise ou son dirigeant dans les conditions de l'article L. 7233-5 du Code du Travail.								
	Matricule	Civilité Mme Mlle / M.	Prénom	Nom	Date de naissance JJ/MM/AAAA	Adresse personnelle	Code postal	Ville
exemple	00126	M.	ÉDOUARD	SAPRESME	31/10/1976	3, RUE DES GALETS	35280	BINCHEC
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Dans le cadre de la mise en place du CESU Domalin®, le client s'engage à le proposer à ses salariés dans les mêmes conditions d'attribution que celles offertes au chef d'entreprise ou aux dirigeants⁽¹⁾, et à les informer de leurs conditions d'utilisation conformément à la réglementation applicable en vigueur.

Dans les entreprises et sociétés n'employant pas de salariés, le chef d'entreprise et les dirigeants sociaux peuvent également bénéficier⁽²⁾ du CESU Domalin®.

(1) Le bénéficiaire doit être obligatoirement un salarié de l'entreprise ou son dirigeant dans les conditions de l'article L. 7233-5 du Code du Travail.

(2) Instruction 4F-3-08 (Bulletin Officiel des Impôts n° 60 du 6 juin 2008).

RAPPEL : - Pour une commande par courrier, remplir les tableaux 1, 1 bis et 2.
 - Pour une commande par fichier, remplir le tableau 2 uniquement.

TABLEAU 1 bis - détail de votre commande

	Reprise du matricule ou du nom de famille	Numéro de catégorie d'utilisation (facultatif)	1 Nombre de carnets	2 Nombre de CESU Domalin® par carnet (de 5 à 35 Titres)	3 Nombre total de CESU Domalin® (3) = (1) x (2)	4 Valeur faciale (en €) Valeurs conseillées : 10, 20 ou 30 €	5 Montant commandé (en €) (5) = (3) x (4)	Part patronale (en %)
Exemple	00126	5	1	20	20	20	400	80 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total valeurs commandées (A)								

TABLEAU 2

Total valeurs commandées	(A)		€
Prestation de Services (PS) [% du montant des valeurs commandées. Minimum PS facturée = 35 € TTC]	(B)	4 %	€ TTC
Participation aux frais d'envoi (15 € TTC par adresse de livraison)	(C)		€ TTC
TOTAL	(A) + (B) + (C)		€



CHOISISSEZ VOTRE MODALITÉ DE COMMANDE

PAR COURRIER

(Option proposée aux clients de moins de 10 bénéficiaires avec un seul point de livraison)

Merci de remplir ce bon de 1^{re} commande en complétant soigneusement les tableaux 1, 1 bis et 2 (pages 2 et 3) et de nous retourner le tout accompagné de votre ordre de virement.

PAR FICHER INFORMATIQUE

(Si vous avez plus de 10 bénéficiaires et/ou plusieurs adresses de livraison)

1. Complétez et renvoyez par courrier ce bon de 1^{re} commande accompagné de votre ordre de virement, sans oublier de remplir le tableau 2 (page 3), à l'adresse suivante :

Natixis Intertitres - BP 63254 – 31132 BALMA Cedex.

2. Remplissez votre fichier de commande CESU Domalin[®] et renvoyez-le par e-mail à l'adresse suivante :

commande@cesudomalin.com

Comment obtenir votre fichier de commande ?

Contactez notre plateforme téléphonique au **N° Indigo 0 820 20 20 01** du lundi au vendredi de 9h à 17h.

0,09 € TTC / MN

3. Vous recevrez par e-mail, pour vos prochaines commandes, votre fichier personnalisé de commande CESU Domalin[®].

PERSONNALISATION DE VOS CESU DOMALIN[®]

Pour information, les CESU Domalin[®] sont personnalisés avec les mentions suivantes :

- nom du financeur et son adresse (code postal et ville) ;
- civilité, nom et prénom du bénéficiaire.

RESTRICTION D'UTILISATION DES CESU DOMALIN[®] PAR DES CATÉGORIES (FACULTATIF) :

Les CESU Domalin[®] sont émis sans mention restrictive, ce qui permet une utilisation « toutes catégories ».

Si vous souhaitez restreindre leur utilisation à l'une ou plusieurs des catégories ci-contre, reportez le numéro correspondant à votre choix dans la colonne intitulée « Numéro de catégorie d'utilisation » du tableau 1 bis.

Numéro de catégorie à reporter sur votre tableau de commande	Libellé de personnalisation
1	Travaux ménagers
2	Garde d'enfant
3	Soutien scolaire
4	Garde d'enfant + Soutien scolaire
5	Travaux ménagers + Garde d'enfant
6	Travaux ménagers + Garde d'enfant + Soutien scolaire
7	Assistance informatique ou administrative
8	Petits travaux de jardinage et bricolage
9	Gardiennage
10	Petits travaux de jardinage et bricolage + Gardiennage
11	Assistance ou accompagnement des personnes âgées ou handicapées
12	Garde-malade hors soins

N° d'habilitation CESU 2005001

Identifiant national de compte bancaire - RIB				Domiciliation	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	NATIXIS	
30007	00011	00021501465	33		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN					
IBAN (International Bank Account Number)					
FR 76	3000	7000	1100	0215	0146 533
BIC (Bank Identifier Code)					
CCBPPFRPPAR					
TITULAIRE DU COMPTE NATIXIS INTERTITRES					
30, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris					

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions générales de vente au 10/03/2010, applicables aux CESU Domalin® émis par Natixis Intertitres

OBJET

Le présent contrat (ci-après le « Contrat ») a pour objet la fourniture des CESU Domalin® (Chèque Emploi Service Universel) et des services afférents, dans les conditions fixées ci-après.

Le Contrat est constitué des présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») et du bon de première commande auquel le client souscrit par la signature de ce dernier.

Les CGV s'appliquent à toutes ventes de CESU Domalin® et prévalent sur toutes conditions générales d'achat, sauf contrat spécifique et/ou dérogation formelle et écrite de la part de Natixis Intertitres.

La commande doit se conformer aux prescriptions fixées dans les présentes CGV ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires applicables au CESU Domalin®. Ainsi, le bon de commande doit obligatoirement comporter les informations obligatoires relatives aux bénéficiaires.

Le bon de commande doit être rempli dans son intégralité, les informations requises étant nécessaires au traitement de la commande. À défaut, celle-ci ne pourra pas être traitée. Il doit également comporter le nom, la signature et le cachet client.

EXCLUSIVITÉ

Pendant toute la durée du contrat, le client s'engage irrévocablement à n'acquérir que des chèques emploi service universel préfinancés émis par Natixis Intertitres (CESU Domalin®).

PRESTATIONS DE SERVICES DE NATIXIS INTERTITRES

Natixis Intertitres s'engage à émettre, à compter de la réception du bon de commande accompagnée de son règlement, les CESU Domalin® sous forme de carnets à quantité variable au choix du client (minimum : 5 titres, maximum : 35 titres par carnet). La commande de CESU Domalin® est faite par le client sur les seules indications portées sur le bon de commande et sous son unique responsabilité.

Natixis Intertitres s'engage à remettre les CESU Domalin® accompagnés de la facture correspondante, du bon de renouvellement de commande, d'un bon de livraison, et d'un listing d'émergence.

Les commandes sont livrées à l'adresse indiquée sur le bon de commande. Natixis Intertitres se réserve le choix du mode de transport par colis sécurisé à une adresse de livraison professionnelle. Le délai moyen de livraison est de 2 à 7 jours ouvrés à compter de la réception par Natixis Intertitres du bon de commande et du règlement de la commande. Natixis Intertitres ne peut être tenue pour responsable des retards imputables à des tiers.

Sur la demande du client, Natixis Intertitres propose les prestations complémentaires suivantes :

- assurer pour le client la répartition et la distribution des CESU Domalin® dans les établissements de ce dernier, selon les informations communiquées par le client, moyennant une somme forfaitaire telle que définie sur le bon de commande, par adresse de livraison ;
- émettre des CESU Domalin® portant la mention de la (ou des) catégorie(s) de services désignée(s) par le client dans le bon de commande ;
- émettre des CESU Domalin® portant des mentions spéciales sur devis.

PRESTATIONS ANNEXES

Toutes prestations demandées par le client autres que celles prévues au Contrat feront l'objet d'une étude et d'un devis pour une tarification supplémentaire spécifique. Le devis accepté par le client fera office d'avenant au Contrat.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage :

- à régler à la commande, par chèque, par virement ou prélèvement automatique, le montant de la commande correspondant à la valeur faciale des CESU Domalin®, le montant de la prestation de services dû, le montant de participation forfaitaire aux frais d'envoi et le montant d'éventuels services complémentaires. Natixis Intertitres se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement. Toutes les commandes sont payables en euros. En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculée

sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code de commerce ;

- à respecter la législation sur les CESU Domalin® et à informer les bénéficiaires sur les conditions d'utilisation des CESU Domalin® conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

FACTURATION

Les CESU Domalin® sont accompagnés d'une facture mentionnant notamment le nombre de CESU Domalin® commandés, la valeur faciale par CESU Domalin® ainsi que le montant des valeurs faciales de l'ensemble des CESU Domalin® commandés, le montant de la prestation de services de Natixis Intertitres, la participation forfaitaire aux frais d'envoi ainsi que le montant des éventuelles prestations complémentaires.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les CESU Domalin® resteront la propriété de Natixis Intertitres jusqu'à paiement intégral de l'ensemble des sommes dues par le client à Natixis Intertitres. À défaut, Natixis Intertitres se réserve le droit de revendiquer la propriété de l'intégralité des CESU Domalin® sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de la signature du bon de première commande.

Chacune des parties peut y mettre fin, pour quelque cause que ce soit, en avisant l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de trois mois ; étant précisé que Natixis Intertitres pourra y mettre fin à tout moment en cas de défaillance du client et, de plein droit, en cas d'injonction d'une autorité de contrôle de cesser les activités objet des présentes.

RESPONSABILITÉ

À compter de la constatation de la remise de CESU Domalin® au client ou à toute autre personne indiquée par ce dernier, Natixis Intertitres ne saurait être tenue pour responsable, de quelque manière que ce soit en cas de perte ou de vol. Dans cette hypothèse, aucun remboursement ou échange contre la valeur faciale des CESU Domalin® et/ou indemnités ne sera dû.

En cas de vol ou de perte de CESU Domalin®, le client ou le bénéficiaire devra le notifier le jour même auprès des autorités de police ou de gendarmerie par le dépôt d'une plainte pour vol ou par une déclaration de perte, ainsi qu'à Natixis Intertitres.

Le client ou le bénéficiaire sera considéré comme seul responsable de toute utilisation qu'il serait conduit à faire des CESU Domalin®.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les parties s'engagent à respecter la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Le client ainsi que le bénéficiaire du CESU Domalin® disposent d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant, ainsi que d'un droit de s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement, sauf dispositions contraires de la réglementation applicable. Ils pourront exercer ces droits à l'adresse suivante : Natixis Intertitres, Héliopole de Gramont - Bat D - 33-43 avenue Georges Pompidou - 31 130 Balma.

DOMICILE

Toute correspondance ou notification effectuée en application des présentes devra être obligatoirement adressée à l'adresse suivante : Natixis Intertitres, Héliopole de Gramont - Bat D - 33-43 avenue Georges Pompidou - 31 130 Balma.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse et pour tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent contrat, les parties attribuent compétence aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, référé ou appel en garantie.